



REGLEMENT PARTICULIER

MARATHON VTT DE STE ROSE

Dimanche 28 octobre 2018

DANS LE CADRE DU WEEK-END VERT-BLEU DE LA VILLE DE STE ROSE

1 parcours aller-retour 30 km, VERSION CHRONO, VERSION RANDO

PARCOURS : Départ : Pointe Lacroix à Piton Ste-Rose, montée coulée de lave 77, à droite route des radiers, piste des éoliennes, chemin ZAPPA vers rivière de l'est, route des radiers, descente par la canalisation puis retour même circuit sens inverse, arrivée Piton Ste-Rose.

HORAIRES :

- 07h15 : Accueil, Emargement
- 09h00 : Départ
- 13h00 : Fin de l'épreuve

REGLEMENT : Départ groupé toutes catégories.

CATÉGORIES RÉCOMPENSÉES :

- Jeunes : 17-18 ans,
- Séniors : 19-39 ans,
- Vétérans : + de 40 ans,
- Féminines,
- VTT Assistance Electrique (une seule catégorie).
- Non-licenciés, (15ans et +, avec certificat médical < 1an obligatoire, + Autorisation parentale pour les mineurs).

DOTATION : Repas pour tous, Billets d'avion Maurice au vainqueur.

TARIFS : Licenciés 25€/personne, +5€ / plaque si oubli.

PLAQUE : UTILISEZ LES MEMES XC-DH ATTRIBUEES DEPUIS 01 2018

Non-licenciés (15ans et +) : 30€/personne, +5€ caution plaque

→ **INSCRIPTIONS :** par Ordre de Catégories :

Les inscriptions devront être adressées par les clubs au Comité Régional avant le vendredi 26/10/2018-12H par Mail : ffcrun@wanadoo.fr, Fax : 0262 45 22 55.

OU

PETIT CADEAU D'ACCUEIL AUX 50 1ers INSCRITS
PAR TEXTO AU 0692 861145

ARBITRES : ALPHONSE Thierry, FONTAINE Patrick, GOULJAR Eddy, MASCAREL Marie-Annick.

RAPPEL : Par RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, aucun déchet ne devra être abandonné par les participants tout le long de l'épreuve sous peine de pénalités.

Pour tout autre point du règlement se référer à la réglementation Fédérale (FFC).